

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 35 (1899)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXV^e ANNÉE

N° 30.

LAUSANNE

22 juillet 1899.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Revenez toutes choses et restez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: Société pédagogique vaudoise à Yverdon. — Les musées scolaires. — Chimique scolaire; cours normal de Schaffhouse, Fribourg, France. — Bibliographie. — Partie pratique: leçon de chasse, civette, arithmétique, trépaut à l'aiguille.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE À YVERDON, LE 14 JUILLET 1899.

La ville de Pestalozzi s'était parée de ses habits de fête pour recevoir dignement les instituteurs vaudois et, deux jours plus tard, les amis du tir et des manifestations patriciales.

De bonne heure déjà arrivent de nombreux participants, instituteurs, insututrices, invités, membres de commissions scolaires. Un long cortège, où prédominent les toilettes claires, défile joyeusement dans les rues pavées de la ville. Sur la place Pestalozzi, qu'il enserre comme d'un immense ruban multicolore, le gracieux cortège fait halte et M. Burdet, président de la Société, dépose au pied du monument une belle couronne; puis le corps de musique d'Yverdon joue le Cantique suisse, accompagné par toute l'assistance. C'est un beau et solennel moment.

La collation, à laquelle tout le monde fait honneur, a lieu dans la belle salle du Casino. M. Paillard, syndic d'Yverdon, souhaite la bienvenue aux congressistes. M. le président de la Société répond en remerciant les autorités d'Yverdon de leur aimable accueil.

L'assemblée s'ouvre au Temple par le discours présidentiel et par de beaux chœurs qu'exécute le corps enseignant du district d'Yverdon. La partie musicale est certainement la plus belle de la fête.

M. le président donne lecture de diverses lettres d'absents: de M. le conseiller fédéral Ruffy, de M. le conseiller d'Etat Ruchet, des délégués de Fribourg et du Jura bernois. On fait grâce au secrétaire de la lecture du procès-verbal et M. Biordet rend compte de l'acti-

vité du Comité pendant la période 1897-98. Celui-ci a dû s'occuper entre autres des vœux suivants : Obtenir plus d'uniformité dans les communes quant au nombre des semaines de vacances.

Demander que les rapports des adjoints sur le résultat de leurs inspections soient communiqués directement aux intéressés.

L'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices a fait l'objet des préoccupations constantes du Comité cantonal. Discutée, comme le fut celle des pensions de retraite, avec calme et dignité, cette question recevra, nous l'espérons, une solution favorable dans un avenir prochain.

Le Comité s'est également occupé de l'aplanissement de quelques difficultés survenues entre collègues et autorités : presque toutes ont été résolues.

L'avoir de la Société ascende à 1500 fr., et le nombre des membres dépasse 1000, ce qui annonce un état progressif réjouissant. Il y a malheureusement de nombreux décès à enregistrer.

Le rapport termine en remerciant les délégués de district, les membres de la Commission qui a élaboré les règlements de la Caisse de secours. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes a reçu un hommage reconnaissant pour la bienveillance qu'il témoigne au Comité et au personnel enseignant ; il en a donné une nouvelle preuve en simplifiant cette année les écritures et le service d'inscription des fournitures scolaires.

Le rapport de M^e Soguel, inspectrice des écoles frébéliennes de Lausanne, sur *la discipline à l'école enfantine et dans le degré inférieur de l'école primaire* a reçu les éloges bien mérités de M. Henchoz, adjoint au Département de l'Instruction publique et de M. Gaguma, président de la Société pédagogique romande. Le premier a fait ressortir les avantages de l'éducation frébelienne sur l'ancienne école enfantine. Le second a insisté sur les moyens de persuasion à employer avec les jeunes enfants et sur la puissance de l'exemple chez la maîtresse d'école.

Les conclusions du beau travail de M^e Soguel sont adoptées sans modifications, comme suit :

- 1^e La discipline générale doit donner à l'enfant de bonnes habitudes physiques, intellectuelles et morales.
- 2^e La discipline scolaire, comme celle appliquée dans la famille, doit être préventive plutôt que répressive.
- 3^e À l'école enfantine, comme dans tous les degrés de l'école, la discipline est nécessaire ; sans elle aucun progrès ni intellectuel, ni matériel, n'est possible.
- 4^e Une bonne discipline dépend :
 - a) De l'autorité morale de l'institutrice.
 - b) D'un enseignement varié, intéressant, parfaitement à la portée de l'enfant, mettant en activité ses facultés, favorisant ce qu'il y a chez lui de spontané et satisfaisant la curiosité naturelle de son esprit.
 - c) D'un mobilier rationnel et d'un local convenable.
- 5^e Les moyens de persuasion à employer ne peuvent être soumis à une réglementation catégorique. Pour être efficaces ils doivent être éducatifs. Un des plus puissants est l'exemple de l'institutrice qui doit tout d'abord exercer sur elle-même la discipline qui sera ensuite appliquée à l'enfant.

Le long travail de M. Savary, instituteur au Chalet à Gobet (Lausanne), sur les *Cours de perfectionnement pour le corps enseignant primaire*, fait l'objet d'une intéressante discussion.

M. le rapporteur débute en justifiant le contenu de son rapport et ses divisions du sujet. Il regrette d'avoir eu si peu de temps — trois semaines — pour rédiger, dans une saison laborieuse entre toutes, un rapport général sur une question si vaste et si nouvelle.

La discussion s'engage sur le premier chapitre (conclusions 1 à 6) concernant les moyens individuels de perfectionnement pour les instituteurs.

M. Guer, directeur des Ecoles normales, propose d'ajouter à la sixième conclusion une disposition invitant la Société pédagogique romande à mettre à l'étude, lors du prochain congrès, la *création de cours de vacances pour les instituteurs suisses*!

Cette proposition est admise.

M. Gagnaux ne croit pas à la nécessité des cours normaux de perfectionnement pour les instituteurs. Si telle branche d'enseignement mérite une étude spéciale, les conférences de cercle et de district, les instructions du Département et des adjoints, ajoutées à la bonne volonté du corps enseignant, sont des moyens efficaces de perfectionnement. L'honorable président de la Société romande reproche à M. Savary d'avoir trop précisé les détails d'organisation des cours qui peuvent varier selon les besoins et les circonstances.

M. le rapporteur rappelle que la question du contrôle de l'enseignement, sur laquelle M. Gagnaux a cru devoir revenir, a été tranchée à la conférence d'Aigle en juillet 1897; quant aux détails pratiques sur la nature et la durée des cours de perfectionnement, M. Savary s'est conformé aux vœux émis par les conférences de district, dont il n'est que l'interprète.

M. Beausire, chef de service, donne de la réussite de cette nouvelle institution qui n'a pas donné ailleurs les résultats qu'on en attendait.

M. le rapporteur réfute vigoureusement et avec pièces à l'appui cette dernière affirmation.

M. Cornamusaz propose un changement de rédaction à l'article 2 et les conclusions du premier chapitre sont adoptées sous cette forme :

1° L'instituteur a besoin d'un perfectionnement incessant pour se maintenir à la hauteur de sa tâche.

2° Afin de faciliter son développement scientifique, le département de l'instruction publique fournit gratuitement aux membres du corps enseignant les manuels et les collections nécessaires.

3° Il développera le Musée pédagogique en le pourvoyant d'un choix aussi complet que possible de maquettes scolaires, d'ouvrages de pédagogie et de psychologie. Il y rassemblera une collection d'objets utiles à l'enseignement : moyens intuitifs, planches servant aux leçons de choses, instruments de démonstration, appareils pour projections lumineuses avec photographies variées, etc., etc.

* *Tour Educateur*, N° 1 et tout particulièrement le N° 10 où M. le professeur Rosier a énuméré les principales raisons qui parlent en faveur de cette institution.

Ces objets seront mis à la disposition du corps enseignant de la manière la plus pratique.

4^e Les conférences de district et de cercle sont un excellent moyen de développement. Il est nécessaire d'en augmenter le nombre et d'apporter plus de variété dans leur ordre du jour.

Des professeurs pourront être appelés à y développer des sujets intéressants.

5^e La fondation de sociétés de lecture entre les membres du corps enseignant est recommandée.

6^e La Société pédagogique vaudoise se déclare sympathique à la création des cours de vacances pour les instituteurs suisses et décide que cette question soit mise à l'étude pour être traitée au congrès de 1901 à Lausanne.

La conclusion 7, sur la proposition de M. Claux, d'Essertines sur Nyon, est rédigée en ces termes :

Des cours normaux pour le corps enseignant primaire sont désirables (au lieu de « nécessaires »).

Après une courte discussion, cette conclusion, la plus importante, est adoptée à une grande majorité.

Les dispositions de l'article 8 relatives à la tendance de ces cours qui doivent être donnés spécialement en vue de l'enseignement, sont combattues par quelques orateurs.

M. E. Briod propose qu'il soit prévu au programme des heures de libre discussion, dans lesquelles les participants pourront donner leur avis sur les idées émises par les professeurs. Adopté.

La question de la direction de ce nouveau rouage interrompt entraîne un long débat. Les uns voudraient remettre ce soin à l'Etat ; les autres, d'accord avec le rapporteur et pour des raisons d'opportunité, seraient plutôt disposés à en confier l'organisation au Comité de la Société. Ce dernier avis prévaut à la votation.

Pour enlever à la fréquentation de ces cours tout caractère d'obligation ou d'expiation, il n'est pas donné suite à une proposition du rapport général par laquelle le Département de l'Instruction publique pourrait inviter à y assister les instituteurs et les institutrices dont l'enseignement aurait été jugé défectueux.

Les conclusions de ce deuxième chapitre sont donc adoptées comme suit :

II

7^e Des cours normaux pour le corps enseignant primaire sont désirables.

8^e Ils auront essentiellement pour but le développement *professionnel* des instituteurs et des institutrices.

9^e Ils comprendront :

a) Des leçons pratiques et méthodiques sur les branches d'enseignement prévues dans le plan d'études des écoles primaires.

b) Un ou plusieurs cours de dessin, de travaux à l'aiguille, de gymnastique, de travaux manuels pour garçons.

c) Des cours de méthodologie et de psychologie.

d) Des heures de libre discussion dans lesquelles seront discutées les idées émises par les professeurs.

10^e Des conférences pédagogiques, scientifiques et littéraires seront données aux participants.

- 11^e Les cours seront facultatifs.
- 12^e Ils seront gratuits.
- 13^e Ils auront lieu quand le besoin s'en fera sentir dans le courant de l'été et de l'automne.
- 14^e Les régents et les régentes suivant les cours ne seront tenus, en aucun cas, à payer un remplaçant.
- 15^e Les cours seront organisés, d'abord à titre d'essai, par le comité de la Société pédagogique vaudoise. Celui-ci pourra déléguer ses pouvoirs à une commission spéciale.
- 16^e L'Etat pourra en reprendre la direction en tout temps.
- 17^e La Société pédagogique vaudoise n'ayant pas de ressources suffisantes pour supporter seule les frais d'une telle organisation, un subside sera demandé au Département de l'instruction publique et des cultes.
- 18^e Les cours auront lieu, à tour de rôle, dans les différents arrondissements scolaires et dans les localités qui fourniront gratuitement des locaux convenables, le matériel pour l'enseignement et les instruments de démonstration nécessaires.

M. *Paul Rochat*, membre du Comité, est l'interprète de toute l'assemblée en exprimant au vaillant et consciencieux rapporteur de vifs remerciements pour son travail.

Il est émis, au cours de la séance, divers vœux que nous devons relever.

M. *Henchoz* fait appel à la bonne volonté du corps enseignant pour communiquer au Musée pédagogique les documents et les objets intéressant le passé de l'école vaudoise. Il appuie aussi le rapporteur qui désire voir MM. les adjoints prendre part aux conférences d'instituteurs comme collaborateurs.

Un vénérable membre de la Commission scolaire d'Yverdon demande que les instituteurs n'oublient pas d'intéresser les enfants aux choses de la nature et spécialement de l'agriculture. Il insiste sur la grande valeur des promenades scolaires et de l'enseignement agricole. Ce serait un excellent moyen de retenir loin des villes nos jeunes campagnards, en leur faisant aimer le métier de leurs pères dont ils sont souvent enclins à méconnaître les avantages.

L'assemblée émet un vote de sympathie à la jeune Société valaisanne d'éducation qui se trouve dans une situation difficile.

Elle nomme comme membres du nouveau Comité, MM. *Rochat*, à Yverdon ; *Cloz*, à Essertines et *Perret*, à Lausanne. Sont suppliants, MM. *Collet*, à Brent ; *Guidoux*, à Pailly et *Grandjean*, aux Bâleux.

Les statuts de la Caisse de secours sont votés à l'unanimité et la séance est levée à 2 ½ heures.

La prochaine réunion aura probablement lieu à Morges en 1902. Au banquet de vendredi, M. *Henry*, désigné comme major de table, donne la parole à M. *Jan* pour le toast à la patrie. Ont pris ensuite la parole MM. *Latour* et *Baalard*, au nom des sociétés neuchâteloises et genevoises, puis MM. *Burdet* et *Rochat*.

Deuxième journée. — Charmante, la deuxième journée de notre congrès vaudois. À l'heure fixée, environ deux cent cinquante participants sont réunis à la gare : les wagons ordinaires de la compa-

épic ne suffisant pas à leur transport, on a transformé en originaux wagons-vue de vulgaires voitures à ballast. Par un temps radieux, le convoi gravit la montagne; un peu de brume lointaine empêche de voir les Alpes; malgré cela, le coup d'œil est superbe du haut des Flapières de Baulmes. A l'arrivée à Ste-Croix, on s'éparpille dans le grand village, mais, à dix heures, tous les participants à la course sont renmis autour du grand hôtel des Rasses, nouvellement bâti sur la pittoresque route qui conduit à Bullet. On « pique-nique » sous les sapins; des groupes se forment, et du plus considérable d'entre eux partent des éclats de rire sans fin; on s'y amuse (et royalement, je vous assure!) aux désopilantes productions patoises de M. Truand.

Les plus belles choses ont leur fin: voici l'heure du retour, et viennent celle de la séparation. A l'arrivée à Yverdon, dernière réunion au Casino. Les bonnes paroles de MM. *Chateaubin*, délégué du Jura bernois, et *Guillard*, délégué valaisan, qui apportent les saluts de leurs sections respectives; *Bernex* et *Jonction*, deux vétérans fidèles encore à nos fêtes, ont fait grand plaisir. M. *Claude* rend un hommage mérité à l'activité féconde du comité sortant de charge. M. *Burdet* remercie enfin les autorités d'Yverdon de leur cordiale hospitalité et les comités locaux de toute la peine qu'ils se sont donnée. Ces divers orateurs, courts et bons, ont été écoutés dans le plus grand silence et chaleureusement applaudis.

A six heures partent les trains. La métancolie du départ sera certainement rachetée, chez les participants à la deuxième journée du congrès vaudois, par la douceur du souvenir!

B.

Les musées scolaires

Chacun en connaît l'utilité; ceux qui en ont un disent: Que ferai-je sans ça? — ceux qui n'en ont point disent: Ah! que j'en voudrais posséder un!

C'est bien vrai, mais la formation en est toujours longue, imprévisible, en partie confuse. A moins d'être un savant universel, on ne s'y met pas immédiatement; les années s'écoutent pendant lesquelles on ne recherche d'autre chose que quelques spécimens; on n'augmente pas assez tôt ou se décourage, et l'on est gros Jean comme à vingt ans, après avoir enseigné toute sa vie en se privant d'utilles auxiliaires.

Il faut reconnaître que ce n'est pas toujours la science qui nous manque, mais aussi l'argent; il est certaines choses que l'on ne peut obtenir que contre espèces sonnantes, et pour des instituteurs chargés de famille par exemple, on ne saurait pas volontiers des petits souliers à un annuel empanier! Et les communautés sont rares qui se chargent des dépenses de cette sorte.

En France, nos collèges ne sont pas si mal pourvus au moment où ils entrent dans la vie active. Les Ecoles normales les forment déjà, et leur fournissoient ce qui nous manque. Nous en jugeons d'après une circulaire ministérielle du 25 avril 1898 et des instructions qui l'accompagnent. Il se peut que des paroiss et des autres, on ne soit pas encore partout passé aux actes; il nous sera pourtant profitable d'écouter les propositions du ministre français.

Tout d'abord citoys un alinéa de ces Instructions, relatif à l'enseignement de la botanique: « Savoir peu, mais savoir bien, est le principe qui guidera le maître dans l'étude des formes végétales. Lorsque les élèves posséderont à fond les

caractères d'un petit nombre de plantes appartenant aux différents groupes, la route sera jalonnée et il sera possible, dans les excursions pratiques d'herborisation, de grouper autour des types déjà connus les formes voisines que les excursions relèveront chaque fois.

En vertu de ce principe, les élèves-maitres, sous la direction des professeurs, font de nombreuses sorties et pratiques, dans lesquelles ils recueillent les divers types végétal essentiels, puis ils les classent, en formant un herbarium précieux qui leur servira dans leur enseignement. Les plantes qu'ils recueillent sont celles qui ont un intérêt agricole ou industriel, suivant les lieux ; ils laissent de côté les variétés intéressantes à coup sûr pour un savant, mais peu instructives pour l'école ; ils échangent si possible les dégâts causés à l'agriculture par les insectes et collectionnent ceux-ci.

Dans les excursions géologiques, les élèves-maitres réunissent les minéraux contribuant à l'étude des sols si importante pour l'agriculteur.

En vue de l'enseignement de la physique, on a pris l'habitude dans beaucoup d'écoles normales françaises de faire réunir par les futurs maîtres les principaux objets, premiers et appareils simples qui permettent de réaliser les expériences propres à l'école primaire. Une caisse renfermant le tout est confectionnée à l'atelier par l'élève-maitre, qui est autorisé à l'emporter, c'est là une pratique que l'on ne saurait trop recommander, à la condition de veiller à ce qu'il soit fait usage dans la suite du matériel ainsi réuni et conçus.

Ce nous est un bon exemple à suivre, et peu coûteux : les excursions se font déjà, pas assez nombreuses, il en faut convenir — il ne manquerait que de suivre les ordres de la circulaire ministérielle française, — lors même que nous sommes en Suisse.

Bdg. Monod.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Le XIV^e Cours normal suisse de travaux manuels, organisé cette année à Schaffhouse par la Société pour l'extension des travaux dans les écoles de secondes, a commencé lundi dernier (10 juillet). Il se terminera le vendredi 4 août par une exposition des travaux exécutés. Les participants sont au nombre de 127 dont les 2/3 environ viennent de la Suisse romande. Ils sont répartis en cinq cours :

- 1^e Cours élémentaire
- 2^e Cartonnage
- 3^e Travaux à l'ancille
- 4^e Sculpture
- 5^e Modèleage

6^e Cours spécial (objets d'enseignement).

L'ensemble est placé sous la direction de M. le professeur Ph. Altenbach de Schaffhouse. Chaque cours a un maître particulier ; le cartonnage, très fréquenté, comprend deux sections, allemande et française.

— Lundi 10, M. le conseiller national Grieshaber, Directeur de l'Instruction publique du canton de Schaffhouse, a ouvert officiellement les cours et souhaité la bienvenue aux instituteurs par un discours très applaudi, puis le professeur Altenbach a rappelé à chacun la tâche à accomplir. Le soir une réunion familière, organisée au Casino et largement arrosée aux frais de la ville, a fourni aux participants des divers continents une première occasion de leur connaissance. Plusieurs discours ont été prononcés, tous très bien écrits. M. le Président de la ville de Schaffhouse, le Dr Spahn, a trouvé pour les instituteurs des paroles particulièrement sympathiques, ainsi que M. Ed. Oertli, de Zurich, vice-président de la Société suisse des travaux manuels.

Le lendemain, à 7 heures du matin, tout le monde était à son poste. L'organisation ne laisse rien à désirer.

Desfrançois.

FRIBOURG. — Réunion de la Société fribourgeoise d'éducation. — La Société fribourgeoise d'éducation a tenu, cette année, sa réunion générale à Fribourg le 4 juillet écoulé.

L'inclémence du temps et, sans doute aussi, d'autres circonstances n'ont malheureusement pas des mieux favorisé la participation à cette fête scolaire par tout le corps enseignant. Les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Neversc n'étaient que faiblement représentés. Il faut espérer que, à l'avenir, ces faits-là ne se reproduiront pas.

Ainsi que je le disais dans une de mes précédentes relations, le sujet mis à l'étude était plein d'intérêt et d'actualité, car il s'agissait de la tendance à donner à l'éducation de la jeune fille en vue de sa future position. Un intéressant et substantiel rapport, condensant les travaux d'un grand nombre de collaborateurs et de collaboratrices, avait été rédigé sur ce thème par Mme Zoss, institutrice à Fribourg. La discussion a duré plus de deux heures, et des conclusions très pratiques se sont dégagées à la suite de ces débats pédagogiques. Nous y reviendrons dans une autre circonference.

Après la séance des délibérations, le cortège, — précédé de l'excellente fanfare du collège, — s'est rendu au Kurhaus-Schönenberg, où un délicieux banquet, fort bien servi par M. Starkemann, maître d'hôtel, a régalé et rejoint tous les convives, au nombre d'environ 250.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. Python, Directeur de l'Instruction publique, et par MM. les Conseillers Schaller, Weck et Bossy. Le canton du Valais nous avait envoyé des délégués, où nous avons remarqué avec plaisir M. Chappaz, Chef du Département de l'Instruction publique. Le Conseil communal de la ville de Fribourg a bien voulu se faire représenter et nous offrir, en outre, des vins d'honneur. Les discours, la musique et les chants alternèrent joyeusement et vigoureusement. M. Collard, chef des fournitures scolaires, s'est fort bien acquitté de ses délicates fonctions de maître de table.

Voici, à titre de spécimen, deux quatrain du menu pédagogique que M. Gremaud, instituteur à Fribourg, a rédigé pour la circonference :

Quand, ailleurs, grâce au féminisme,
Les droits de l'homme sont en jeu,
Vos dames — n'ait leur malison ! —
Diront : « A nous le pot au feu ! »

Si le Kurhaus a pu vous défaire,
Aussi, revenez-nous souvent.
Ici, comme au dépôt scolaire,
Vous en aurez pour votre argent.

En somme, bonne journée et qui a laissé, — malgré quelques esprits chagrins, — les souvenirs les meilleurs.

A. P.

FRANCE. — Le *Journal des instituteurs*, édité par Paul Dupont, à Paris, reproduit les principaux passages de notre article sur les Progrès de l'extension secondaire.

**

L'enseignement secondaire classique passe par une crise très critique en France. Après Jules Louisaire, vient Ernest Lavisse, qui mène une violente campagne contre le baccalauréat. Il l'accuse de bouc émissaire, de toutes sortes de méfaits, comme de conduire aux fonctions publiques des milliers de jeunes gens qui auraient pu avoir des métiers libres, développer dans la lutte leur énergie et leur initiative et qui tourment à la machine, dans « la vie éducorante, mollemente des fonctions paisibles ». Il lui reproche de transformer l'éducation en un

« pour dressage », une infusion aux étudiants d'opinions toutes faites et de formulées « pour examens ». Sa suppression lui paraît urgente.

On ne sait trop ce qui va sortir de l'enquête parlementaire à laquelle on procéde en ce moment sur l'enseignement secondaire. En attendant les résultats de cette consultation nationale, signalons un ouvrage qui présente sous ses diverses faces la question en discussion : *L'éducation morale au lycée*, par Jacques Rocard, professeur de l'Université, chez Pion & Nourrit.

Voici, d'autre part, l'opinion de quelques membres de cette commission :

La commission parlementaire de l'enseignement, poursuivant son enquête, a entendu MM. Brunetière, Jules Lemaitre, Frédéric Passy, membres de l'Institut, et Sabatier, membre du conseil général des Facultés.

M. Brunetière est partisan de l'internat au point de vue démocratique. Toutefois, il voudrait améliorer l'internat et la situation des maîtres répétiteurs. Il veut maintenir l'enseignement classique du grec et du latin, parce que les langues classiques ne sont ni professionnelles, ni confessionnelles, ni passionnelles. Il ne veut pas supprimer le baccalauréat, mais simplement modifier le régime des examens, restreindre les programmes.

M. Jules Lemaitre estime qu'on se trompe depuis cent ans, en donnant aux fils de la démocratie l'enseignement réservé à l'aristocratie. Il faudrait jusqu'à quinze ans un vaste enseignement supérieur avec l'anglais, l'allemand, les littératures classiques des XVII^e et XVIII^e siècle, les sciences. A partir de quinze ans, on apprendrait très vite le latin. Supprimer le baccalauréat.

M. Sabatier pense qu'on a grand tort de transformer l'enseignement moderne en enseignement classique. Il considère l'internat un bien meilleur système d'éducation que l'internat. Transformer le baccalauréat.

M. Frédéric Passy est adversaire du baccalauréat et de l'extension de l'enseignement classique, latin et grec, à tous les esprits. Il faut faire une plus grande part aux langues modernes, aux sciences, à l'enseignement professionnel.

M. Glasson estime que les études classiques sont nécessaires à l'étude du droit, parce qu'elles seules sont capables de donner aux jeunes gens l'esprit de déduction et la méthode juridique. Maintenir le baccalauréat en l'améliorant.

M. Lyon-Caen n'admet pas l'assimilation absolue des deux baccalauréats, classique et moderne, pour l'accès aux facultés de droit, parce que les études modernes ne préparent pas les esprits à l'étude du droit roumain, des textes latins, exigés au doctorat.

M. Focaud voudrait que l'enseignement secondaire comprenne huit années divisées en deux épreuves de quatre années. À la première correspondraient les études générales obligatoires : français, histoire, allemand. À la deuxième, des études sociales facultatives : latin, sciences, sciences industrielles et une deuxième langue vivante.

M. Chailley-Bert considère les résultats de l'enseignement secondaire très bons pour les riches, très mauvais pour ceux qui ont besoin de gagner leur vie et qui, même du baccalauréat, se réservent à devenir fonctionnaires.

M. Brunot a examiné la question pédagogique et les causes du malaise de l'enseignement secondaire auquel on a le tort de vouloir attirer, non la qualité, mais la quantité des élèves.

Il faut améliorer le personnel et les programmes ; exiger que l'agrégation soit encore plus une épreuve professionnelle qu'une épreuve scientifique.

On adviendra-t-il de toutes ces propositions et projets de réforme ? Chacun veut y aller de son petit remède. M. Damasen, ancien professeur de pédagogie à la Faculté des lettres de Toulouse, aujourd'hui professeur de philosophie à Grenoble, élève de Henri Marion, a lui aussi examiné les diverses faces du problème. Ses idées méritent d'être étudiées de près. Elles feront l'objet d'un prochain article.

LES LANGUES CLASSIQUES SONT-ELLES DES LANGUES MORTES?

Quelques réflexions sur l'enseignement du grec et du latin par Charles Bally,
docteur en philosophie, privat-docent à l'Université de Genève. Bâle et Genève,
Georg, libraire-éditeur.

Les langues classiques complètent de nos jours un peu partout des universités et nombreuses et si solitaires que le seul soupçon de vouloir leur contester le titre de « langues mortes » soulève des tempêtes d'indignation ou des sourires sceptiques. En effet, l'auteur de la brochure en question a suscité de vives critiques tant par ceux qui n'aiment pas que l'on touche à d'anciennes traditions, fait ce dans l'intention la plus bienveillante du monde, que par ceux que cela ne retient plus que le spectacle de la lente agonie d'un enseignement cordialement détesté. Et pourtant le raisonnement dont s'est inspiré l'auteur de cette intéressante étude nous paraît naturel et fort probant. Il constate pour les langues classiques ce que l'on a constaté pour les langues vivantes, à savoir qu'elles ne produisent pas des résultats proportionnés à la peine et au temps qu'on leur consacre. Il voudrait par conséquent les mettre au bénéfice du mouvement réformiste dont l'enseignement des langues vivantes veut de profiter déjà dans une large mesure. C'est une reconnaissance d'un autre ordre que l'auteur songe à aux langues classiques, une renaissance tardive qui permettrait à nos élèves de s'intéresser encore à une étude régulière fastidieuse et ardue. En effet, l'anachronisme ne vit pas, comme on voudrait le croire, dans l'appel à une résurrection, une vivification des langues classiques, il est bien plus dans l'obstination à maintenir un système qui, tel qu'il est, constitue une barrière au milieu de la saine pédagogie moderne. Adapter l'enseignement des langues classiques aux principes modernes, les faire profiter de l'influence bénissante de la méthode directe dans la mesure du possible, voilà ce qui s'appelle faire de bonne besogne. Il serait difficile de ne pas être d'accord avec M. Bally sur ce point du moins que l'on ne privera pas faire *Familius rusa* et jeter par-dessus bord l'héritage des siècles passés. Mais ceci est une question d'un autre ordre. En poursuivant son idée qui est de rendre les langues classiques vivantes au moins pour l'école, l'auteur propose de commencer l'enseignement classique, c'est-à-dire la lecture par un statut de la langue plus récent, on se les rapprocherait de quelques sécula et elles nous paraîtraient alors moins mortes. L'auteur ne craint pas, à cet effet, de recommander la littérature néo-latinne qui contient, il est vrai, des productions d'un charme naturel. De là, on descendrait aux auteurs classiques. On aborderait cette lecture étant mieux outillé avec un plus grand entraînement et, au lieu de papillonner de fragments en fragments, on tirrait l'essentiel tout ce qu'un auteur peut contenir d'intéressant et d'instructif. C'est avec raison, selon nous, que M. Bally s'élève contre cette manie de présenter les auteurs anciens par fragments et de les disposer, les uns après les autres, au moment même où l'élève commence à se familiariser avec le style particulier à l'auteur.

Voufflante, en grandes lignes, la voie dans laquelle M. Bally voudrait faire entrer nos collègues classiques. C'est une petite révolution et il n'y a pas de peuple moins révolutionnaire que le peuple classique. C'est là que est la principale difficulté. Espérons que M. Bally ne se laissera pas rebuter dans tous les cas, son étude mérite l'attention de tous les amis sincères des livres classiques, et nous en sommes.

H. Schächi

PARTIE PRATIQUE

LECONS DE CHOSES

Le sucre.

I. INTRODUCTION : morceau de sucre, cassonade, sucre candi, sucre d'orge ; betterave ; gravures représentant la canne à sucre, un moâdin à broyer la canne à sucre, l'évaporation du jus de canne, une machine à râper les betteraves.

II. PLAS DE LA LECON ORALE ET VOCABULAIRE :

1. Produit alimentaire : canne à sucre, betterave, crabe ; graines : courges, raisins, pommes, poires, prunes, miel, lait.

2. Canne à sucre : réseau, panicule, melle spongieuse, jus sucré, maturité, fûts, cylindres, évaporation, chandieres, cassonade, mielasse, rhum, tafia, Inde, Amérique, Espagne.

3. Betterave : France septentrionale, Allemagne, Belgique, Hollande, pulpe, sacs de toile ou de cuir, pression.

4. Raffinage du sucre : raffineries, clarification, charbon, décoloration, noir animal, évaporation, cristallisation, morues, pains de sucre.

5. Usages : abus, café, thé, lait, curac, plats doux, confitures et conserves de fruits, siropes ; confiserie : fabrication du chocolat, des dragées, sucre d'orge, sucre candi. Abus du sucre et des sucreries.

6. Histoire : Inde, Chine, Egypte, Grèce, Alexandre le Grand, colonisation de l'Amérique, Italie des nobles ; 1810, Benjamin Delessert, sucre de betterave.

III. COURTE LECON ORALE PAR PLEINEMENT DÉSSERVÉ.

IV. COURTE LECON AVEC

1. Produit alimentaire. — 2. Canne à sucre. — 3. Betterave. — 4. Raffinage. —

5. Usages ; abus. — 6. Histoire.

Le sucre est un produit alimentaire dont on fait aujourd'hui une très grande consommation. Les végétaux qui le fournissent sont la canne à sucre, la betterave et l'érable. La maïs, le sorgho, et d'autres plantes de la famille des graines en contiennent aussi une petite quantité. Plusieurs fruits, tels que le raisin, les cerises, les pommes, les poires, les prunes, les pêches, les fraises, les courges, les oranges, sont riches en sucre. Le miel est du sucre presque pur. Le lait contient aussi un principe sucré qui lui donne un goût agréable.

La canne à sucre a été jusqu'au commencement de ce siècle la seule plante cultivée en vue de la production du sucre. C'est une sorte de roseau dont la hauteur varie de trois à quatre mètres et dont la tige se termine par une ample panache formée d'un grand nombre d'épillets pointus. Sa melle spongieuse est abondamment pourvue d'une saveur sucre. Quand les cannes sont mûres, on les coupe à ras de terre, on les lie en fagots, puis on les écrase entre des cylindres de bois dur ou de fer pour en exprimer le jus sucré. On évapore celui-ci dans de grandes chandieres ; pour le clarifier, on y ajoute une faible quantité de charbon. On obtient ainsi comme produit principal la cassonade ou sucre brut, que l'on expédie en Europe dans des tonneaux, et comme produit secondaire le mielasse, qui sert à préparer le rhum et le tafia. La canne à sucre est originaire de l'Inde et de la Chine, mais on la cultive surtout en Amérique. Les régions les plus chaudes de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie sont les seules contrées de l'Europe où sa culture soit possible.

La betterave à sucre est une plante bisannuelle à feuilles luisantes. Sa racine est moins grosse, mais relativement plus allongée que celle de la betterave alimentaire. On la cultive surtout dans le nord de la France, dans le sud de la Belgique et en Allemagne. On cultive surtout les variétés blanches. Pour en ex-

traire le principe sucre, on râpe sa racine au moyen d'une machine, puis l'on presse la pulpe ainsi obtenue dans des sacs de toile, de laine ou de cuir.

Que le principe sucre provienne de la canne à sucre ou de la betterave, les opérations essentielles pour en extraire le sucre blanc cristallisé sont à peu près les mêmes. Elles consistent à clarifier le sirop au moyen d'une certaine quantité de chaux, à le décolorer au moyen du noir animal, à le filtrer et à le concentrer en employant le moyen de chaleur possible. Le noir animal est un charbon en poudre fabriqué avec des os d'animaux calcinés en vase clos. Une fois le sirop suffisamment concentré et décoloré, on le verse dans des moules métalliques de forme conique dans lesquels il se cristallise. Le sucre ainsi obtenu contient encore un peu de sirop jaunâtre qui empêcherait de le livrer au commerce. Pour l'en débarrasser, on verse dans les moules une petite quantité de sirop rectifié qui entraîne tout ce qui peut rester de matières colorantes. Le sucre livré aujourd'hui au commerce est le plus souvent un mélange de sucre de canne et de sucre de betterave.

Le sucre est soluble dans l'eau froide et beaucoup plus soluble encore dans l'eau chaude. Il sert à adoucir le thé, le café, le cacao, et à préparer un grand nombre de plats doux. C'est aussi un agent de conservation qui sert à préparer les confitures, différentes conserves de fruits, des sirops, etc. Il entre aussi dans la fabrication du chocolat, des dragées, des pralines, etc. Les confiseurs et les patissiers en font un grand usage.

En laissant refroidir du sirop de canne peu clarifié, le sucre se rassemble en gros cristaux transparents et jaunâtres que l'on met ensuite secher dans un four peu chauffé ou dans une étuve. C'est le sucre candi.

Quant au sucre d'orge, il ne contient pas d'orge du tout ; c'est encore du sucre de canne auquel on ajoute un peu de vinaigre, du jus de citron ou de l'eau de fleurs d'oranger et que l'on roule en bâtons sur une table de marbre huilée. Si l'on remplace le jus de citron par de la gelée de pomme, on obtient le sucre de pomme.

Le sucre pris en mangeant, sous forme de confitures, d'entrements, est aussi sain qu'agréable ; mais très fréquemment à jeun ou entre les repas, il enlève l'appétit et trouble la digestion. L'abus du sucre est d'autant plus nuisible que cette dernière est souvent faussée par des fabricants peu scrupuleux. Un enfant auquel on donne trop de sucreries et de friandises ne devrait devenir robuste.

Le sucre a été longtemps un objet de luxe à cause de sa rareté et de son prix élevé. Sous le règne d'Henri IV, il se vendait encore à l'heure dans les pharmacies. L'industrie du sucre s'est considérablement développée à l'époque de la colonisation de l'Amérique. Elle a pris un nouvel essor dès 1812, grâce à l'introduction de la culture de la betterave à sucre en Europe. C'est à l'un de nos compatriotes, Benjamin Delessert, que revient l'honneur d'avoir fait entrer la fabrication du sucre de betterave dans le domaine de l'industrie. Il y a des raffineries de sucre dans le nord de la France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre.

La culture de la canne à sucre, du riz et du coton en Amérique a malheureusement donné lieu au honteux trafic de chair humaine qu'on a appelé la traite des noirs.

NOTES. — 1. Le sucre de canne est composé de charbon et d'eau. Par la fermentation, il se change en alcool, comme le sucre de raisin, en dégazant de l'acide carbonique. — 2. Le jus obtenu par la pression des fibres de la canne à sucre s'appelle canne. Les fibres déponées de leur jus sucre, rangées sous le nom de bagasses, constituent le meilleur engrangement que l'on puisse empêcher pour les plantations de canne à sucre. — 3. Cultivée dans l'Asie orientale dès la plus haute antiquité, la canne à sucre a été connue des Grecs à l'époque d'Alexandre le Grand. Les Arabes l'ont d'abord transporée en Arabie, en Egypte, puis en Andalousie au XIII^e siècle. On la cultive aujourd'hui dans les pays chauds jusqu'au

4^e degré de laitance. — 4. Olivier de Serres, gentilhomme protestant et agronome français (1580-1654), signala le premier la présence du sucre dans la betterave. — 5. « C'est à l'usage abusif du sucre qu'on peut attribuer en partie les maladies d'estomac si générales, d'autant plus que, depuis bien des années, il est frelaté sur une grande échelle par une addition de glucose, substance sucrée produite par l'action de l'acide sulfurique sur l'amidon. » De Bellac, *Histoire populaire et Mémoires de la santé*. — 6. Le jus sucré de l'évaporer dans des chaudières et de le laisser refroidir pour obtenir une masse cristallisée qui peut être livrée telle quelle au commerce. L'éraïde à sucre forme des forêts entières au Canada. Pour en récolter le sucre sucré, il suffit de faire au printemps des incisions dans le tronc de cet arbre et d'y adapter des godilles. — 7. « En France, la consommation annuelle de sucre ne dépasse guère 3 kilogrammes par tête. Elle est de 15 kg. en Angleterre, de 17 aux États-Unis. En Inde elle varie de 1 à 2 kg. selon les régions. En Russie et en Espagne, chaque habitant ne consomme que 200 grammes de sucre. Mais dans quelques pays de l'Amérique du Sud, le chiffre monte à plus de 30 kg. » D. Safran. — 8. Faire ressortir que le sucre fabriqué en France se vend chez nous à un prix beaucoup moins élevé qu'en France. Dire quelques mots des monopoles, des intérêts indirects de la contrabande. — 9. Faculté de traits de succharine, sucre, dérivé sucrelaine (sucrosine), saccharose (marbre blanc), saccharin, saccharidé, saccharification, etc.

DICTÉE

Degrés intermédiaire et supérieur.

Epargnez les nids.

Soyez les protecteurs des petits oiseaux, de nos vaillants alliés ; défitez-les si on les attaque. Surtout enfants, épargnez les nids. Le nid, c'est la maison de l'oiseau, son petit lit chaud et doux, le berceau de ses enfants, tout le bonheur, toute la vie de ces petits êtres. Vous n'imaginez pas quelle peine, quel désespoir pour le père et la mère, quand on arrache leur nid, quand on prend leurs petits. Ne dites pas que vous voulez les tuer en cage, pour les faire vivre, il faudrait plus de soins que vous n'en êtes capables : presque tous ces pauvres captifs périssent misérablement. Ne serait-ce pas plus gentilles, d'avoir dans vos champs, près de vos maisons, jusque dans le jardin de l'école, de jolis nids, une famille d'oiseaux libres, chantants et familiers ?

(M. Delon, A travers nos campagnes.)

L'alouette.

1. L'oiseau des champs par excellence, l'oiseau du labour, c'est l'alouette, la compagnie assidue qu'il retrouve partout dans son sillon pénible, pour l'encourager, le soutenir, lui chanter l'espérance.

La nature semble avoir sévèrement traité l'alouette. La disposition de ses ailes la rend impropre à perchier sur les arbres. Elle mette à terre, tout près du panier lièvre et sans autre abri que le sillon. Quelle vie précaire, aventureuse au moment où elle couve ! Que de soucis, que d'inquiétudes ! A peine une motte de terre échappe au chien, au milan, au faucon, le doux trésor de celle mère. Elle couve à la hâte, elle élève à la hâte sa tremblante couvée. Qui ne croirait que cette infirme participera à la malévolie de son triste voisin, le lièvre ?

Cet animal est irascible et la crainte le ronge.

2. Mais le contraire a lieu par un miracle inattendu de gaîté et d'oubli facile, de légèreté et d'insouciance. A peine hors de danger, l'oiseau retrouve toute sa sécurité, son chant, son incomparable joie. Autre merveille : ses péris, sa vie pro-

caire, ses épreuves cruelles n'endurcissent pas son cœur ; l'alouette reste bonne autant que gai, mignonne et confiante, offrant un modèle assez rare parmi les oiseaux. L'amour fraternel : l'alouette, comme l'hirondelle, au besoin, nourrira ses sœurs.

Le moindre rayon de lumière suffit pour lui rendre son chant. C'est la fille du jour. Dès qu'il commence, quand l'horizon s'empourpre et que le soleil va paraître, elle part du silence comme une flûte, porte au ciel l'hymne de l'au-

J. MICHAUD.

Même sujet.

L'alouette ne fait de mal à personne, si ce n'est à nos céréales, car elle détruit beaucoup d'insectes nuisibles. Pour sa peine, elle mange de notre grain ; mais ce n'est pas en grande quantité. Elle est fort jolie et chante d'une voix merveilleuse, en s'élevant très haut dans l'air. Elle vient compagnie au laboureur et le divertit par sa chanson. Aussi j'aime beaucoup les alouettes. Lorsque je vais me promener dans les champs à petits pas agiles, je la regarde avec grand plaisir, surtout si elle a une huppe sur la tête. Je ne voudrais pas lui faire du mal, ni l'attraper, ni la mettre en cage. Une fois, j'en ai trouvé une toute petite, encore incapable de se nourrir et de voler. Je l'ai bien soignée chez nous, lui donnant à manger des chenilles, des vers, des œufs de fourmis. Dès qu'elle a été grande et forte, je lui ai rendu la liberté.

(*D'après Maurice Bouchor.*)

H. GUILLOZ.

La chevre domestique.

I. La chevre domestique est répandue sur presque toute la surface de la terre, on la trouve chez tous les peuples un peu civilisés. Elle vit dans les conditions les plus diverses. La chevre est organisée pour la montagne : plus celle-ci est aride, sauvage et déchirée, plus l'animal s'y trouve à l'aise. Elle préfère les endroits les plus déserts et anime les paysages les plus tristes. La chevre est gai, capricieuse, querelleuse, curieuse, encline à jouer, elle ne connaît pas le vertige et elle se coince au bord de l'abîme le plus affreux. Elle aime à lutter avec ses semblabilités, elle frappe sans pitié à l'œil, à la bouche, au ventre, partout où elle peut atteindre ; on dirait qu'elle est insensible aux coups. Celle qui n'a pas de cornes ne recule pas devant celle qui est mieux armée. La chevre provoque volontiers au combat et elle prend toute sa vie cette disposition belliqueuse.

II. La chevre est un herbivore, mais, sans le rapport de l'alimentation, elle est aussi très capricieuse. On dit que sur cinq cent soixante-six espèces de plantes qui croissent sous nos climats, elle en mange quatre cent quarante-neuf. Elle cherche toujours un nouveau mets, goûte l'un, goûte l'autre et ne se décide pas toujours au meilleur. Elle aime surtout les feuilles des arbres ; aussi cause-t-elle de grands dégâts dans les taillis et les vergers. Elle mange sans inconvenients des plantes qui sont nuisibles à d'autres animaux : la grande euphorbe, l'euphorbe dressée, le bois-ronde rose, la jolularie aranéuse, la ciguë tachetée et même le tabac. Elle boit de l'eau pure.

Exercices : — Souligner tous les qualificatifs. — II. Mettre le dicté au plural. — III. Analyse de propositions simples ayant un substantif ou un pronom pour sujet. (*D'après Breton.*)

A. CHARPIN.

ANITHMÉTIQUE

Partages.

I. Calcul oral.

I. Deux ouvriers se partagent une somme de f. 50. Le premier a fait 36 m. de travail et le deuxième 64. Quelle sera la part de chacun ?

Réponse : f. 18 pour le premier et f. 32 pour le deuxième.

2. 2 neveux se partagent un héritage de f. 12000 proportionnellement à leur âge. Le premier a 18 ans et le deuxième 23. Qui recevra chaque neveu ?

Réponse f. 5400 et f. 6600.

3. 3 négociants doivent payer une somme de f. 120 proportionnellement au poids des marchandises qu'ils ont fait transporter. Le premier en avait 2500 kg., le deuxième 1500 et le troisième 2000. Qui payera chaque négociant ?

Réponse premier f. 50, deuxième f. 30, troisième f. 40.

4. 3 veuves se partagent une somme de f. 130 proportionnellement au nombre de leurs enfants. La première a 5 enfants, la seconde 4 et la troisième 1. Qui recevra chaque veuve ?

Réponse la première f. 65, la seconde f. 32, la troisième f. 13.

5. 3 lecteurs doivent payer une fineuse de f. 1, proportionnellement au nombre de livres qu'ils ont lus. Le premier en a lu 12, le deuxième 8 et le troisième 5. Qui payera chaque lecteur ?

Réponse le premier f. 0,48, le deuxième f. 0,32, le troisième f. 0,20.

II. Calcul écrit.

1. A la mort de leur maître, 3 domestiques se partagent un legs de f. 2000 proportionnellement à leurs années de service. Le premier en a 14, le second en a 11 et le troisième 7. Quelle sera la part de chacun ?

Réponse le premier f. 875, le deuxième f. 687,50; le troisième f. 437,50.

2. 3 bergers louent un vaste paturage pour la somme de f. 1000. Le premier a 241 moutons, le deuxième 236 et le troisième 324. Qui payera chaque berger ?

Réponse le premier f. 275, le deuxième f. 320, le troisième f. 405.

3. 3 sociétés se sont associées pour faire une course. Le total des frais sera élevé à f. 422,10. Qui devra payer chaque société. La première comptant 58 membres, la deuxième 74 et la troisième 69 ?

Réponse la première f. 121,80, la deuxième f. 137,10, la troisième f. 144,90.

4. 4 ouvriers doivent se partager une somme de f. 180. Le premier a fait 118 heures de travail, le deuxième 135, le troisième 94 et le quatrième 103. Quelle sera la part de chacun ?

Réponse le premier f. 47,20, le deuxième f. 54, le troisième f. 37,50, le quatrième f. 41,20.

5. Lors d'une faillite, le débiteur laisse un actif de f. 1186,40 que se partagent 5 créanciers. Il est dû f. 2200 au premier, f. 1692 au deuxième, f. 728 au troisième, f. 225 au quatrième et 87 au cinquième. Qui recevra chaque créancier ?

Réponse le premier f. 640, le deuxième f. 330,40, le troisième f. 140,60, le quatrième f. 45, le cinquième f. 17,40.

V. MEYER.

TRAVAUX A L'AIGUILLE

Degré intermédiaire.

Couture rabattue.

Matériel pour la leçon : Une chemise cousue pour homme ou femme.
Un de ces objets taillé. — Un corvage de robe cousu.
Une couture taillée pour premier chemin.
Une couture rabattue, avec premier chemin cousu.

Pourquoi double-t-on le fil ? — Pour le rendre plus fort. — Pourquoi fait-on deux lignes de points à une même couture ? — Pour la consolider. — (Montrant

la chemise confectionnée. De quoi se compose cette couture ? — De deux lignes de points. — (Montrant le corsage) Pourquoi n'en a-t-on pas fait de parallèles à ce corsage ? — Les points se seraient vus du beau côté. — Mais à la chemise ils se voient bien, d'où cette différence ? — La chemise est un objet de lingerie, le corsage un vêtement. — Où sera-t-on donc cette couture ? — Dans la lingerie. — La couture anglaise ne pourrait-elle suffire ? — Non, elle n'est pas assez solide. — Les deux coutures sont-elles faites du même côté ? — Oui. — A quoi ressemble celle que vous voyez le mieux ? — A un ourlet. — Cet ourlet serait-il large, moyen ou étroit ? — Étroit. — Regardez bien ce que je fais. Repartant ensemble deux morceaux comme pour couture ourlée, la maîtresse dit : Si la toile était double, la couture serait-elle aussi fine ? — Non, elle serait trop épaisse. — Pouvons-nous faire les points de la première couture tout au bord de la toile ? — Ce ne serait pas solide... on ne saurait pas avec quoi rabattre... la toile échapperait. — Il s'agit donc de trouver une bonne largeur qui sera justement celle des coutures que vous verrez de voir, c'est-à-dire ? — Deux centimètres. — Et pour le rempli ? — Aussi deux centimètres. — (Montrant une couture préparée, tantôt trop large, tantôt trop étroite, tantôt inégale, la maîtresse en fait trouver les défauts et la raison de les éviter, puis elle en fait voir une convenablement préparée).

Finalement renseignées, les élèves souhaitent se mettre au travail. Un seul morceau étroit dans le sens du long, 25 cm, par exemple, leur est d'abord donné. — Commencez maintenant. — Nous ne pouvons pas. — Pourquoi ? — Il nous faut deux morceaux. — En êtes-vous sûres ? Prouvez-le-moi. — Dans les chemises, on assemble la partie de devant avec celle de derrière, on les manches avec le corps. — Mais aux manches il n'y a qu'un seul morceau dont les bords sont re joints par la couture rabattue. — Il est beaucoup plus large, on peut passer la main dans l'objet. — Est-ce bien nécessaire ? — Oui, pour arranger les dessous de la couture afin qu'elle soit plate. — (Un second morceau est donné). Quelle couture préparez-vous d'abord ? — Celle que nous voyons le moins. — Couturez-vous de suite ? — Nous faucheron. — Cela vaudra mieux ; on saura me dire pourquoi ? — Pour maintenir toujours agile la partie qui doit dépasser. — (Ce travail fait et vérifié, la maîtresse continue) Quel point ferez-vous maintenant ? — Le point de côté.

Les coutures achevées par 10 ou 15 élèves pour dire, l'institutrice leur fait poser ce travail et dit : Nous avons terminé ? — Il y a encore la seconde couture. — Regardez-moi la préparer un moment... immédiatement, dites-moi ce que je dois faire. Les enfants trouvent qu'il faut tirer soigneusement la partie de dessous, arranger le bord du rempli avec la pointe de l'aiguille, jaser avec les doigts (une exception est faite cependant pour le commencement de la couture) et couder au point de côté, sans fauchier cette fois.

Cette première esquouade, sûre d'elle, va en place continuer sa besogne, pendant qu'une seconde entoure la maîtresse.

C'est la couture rabattue que vous venez d'apprendre, une autre fois vous la ferez en large, puis en large. Une élève va me dire immédiatement tout ce qu'elle sait.

Réponse. — La couture rabattue se fait aux objets de lingerie pour assembler deux morceaux de toile qui doivent être cousus solidement ; la partie qui se rabat dépasse l'autre d'environ deux centimètres. Il faut alors faucher pour la première couture ; la seconde, bien plate-dessous, s'arrange avec la pointe de l'aiguille ; toutes deux sont cousues au point de côté. — Ad. Devaux-Mayva.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous
prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande
d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

SOCIÉTÉ SUISSE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE
à ZURICH.

Achats de nus-propriétés et d'usufruits.

Garçon de 11 ans placé.

Merci pour les offres.

Instituteurs de la campagne réalisent de beaux bénéfices en s'occupant de la
représentation de la tuilerie mécanique Passavant Iselin et Cie, à Bülle.

Un étudiant de la Suisse allemande, désirant passer ses vacances à Genève,
cherche une

PENSION

où il aurait bonne occasion de se perfectionner dans la langue française. Offres
immédiates sous chiffres ET 6781 au bureau de l'*Educatrice*.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.



Carl KUMM & C^{ie}
STUTTGART
 37, Marienstrasse, 37
 recommandent leurs excellentes
Plumes aux sept étoiles
 Pointe n° 408, E.F., M et B.

 Facile à rechercher — Qualité supérieure.
PRIX MODÉRÉS (8 francs) (11 francs)
 Se vendent dans toutes les bonnes papeteries.

LIBRAIRIE HARTUNG, LAUSANNE

Villamont-Dessous.

Le corps et l'âme de l'enfant, par le Dr Maurice de Fleury. fr. 3.50
 A travers sa compétence spéciale, et dans un style toujours clair, vivant et expressif, le Dr de Fleury nous donne les conseils les plus pratiques pour l'éducation physique et morale des enfants de trois à quatre ans.

L'art d'écrire enseigné en vingt leçons, par Antoine Allalat. fr. 3.50
 Il demande ce que connaît l'art d'écrire, décompose les gammes du style, expose les règles qui régissent l'art de la composition, donne les moyens à employer et d'étendre ses propres dispositions.

De la méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes. Mémoires de Landenbach, Passy et Herbel. Concours de 1898 de la Société pour la propagation des langues étrangères en France. fr. 1.50

La librairie Hartung reçoit toutes les nouveautés pédagogiques et autres et procure des livres de tous genres et de toutes périodes.

Renseignements bibliographiques. — Catalogues

CYCLE-HALL. LAUSANNE *
 CYCLES
Touriste
 Première
 marque suisse.

Machines entièrement garanties contenant tous les derniers perfectionnements.
Prix unique: 275 francs.
 P. DESPLAND
 constructeur

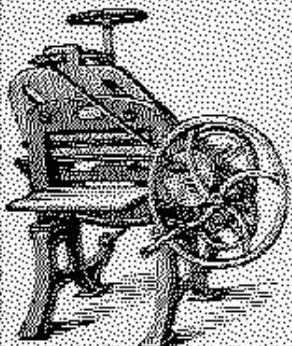

 Réparations
 Location

Maison spéciale d'articles pour la Reliure
et Fournitures de
Cours de Cartonnage

WASER & C°, ZURICH

Grand choix incessamment renouvelé de
toute espèce de

PATIERS, CARTONS, TORSES



Amidon et
Colle forte

Plumes Festalozzi



Adoptées par les Etabl. de
Zurich.



INSTALLATION COMPLÈTE
avec Appareils pour Colle, Râpes, Couteaux,
Ciseaux, Pinces, etc.

SERVICE PROMPT ET SOIGNE
Certificats à disposition.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 20

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour
bibliothèques populaires.

Que ferons-nous dimanche ?

Nous irons à Morat, jolie ville à arcades et remparts. Musée historique. Obélisque.
Vue des Alpes et du Jura. Bains du lac. Promenades en bateau à vapeur ou en
chaloupe à nautile prêté à toute heure.

FETISCH FRÈRES

MAGASINS DE MUSIQUE

LAUSANNE ET VEVEY

Batons de direction

Choix très varié. — Envoy au choix.



N° 11. Bois, cuir, fr. 1.—

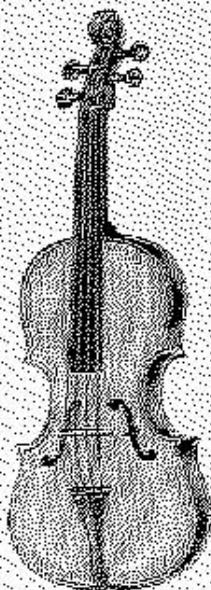
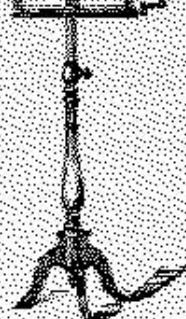


N° 12. Etuis en bois sculpté, fr. 2.—



N° 13. Ivoire, noyer, fr. 30.

Autres modèles, à partir de fr. 1.75.



Nouveau pupitre de table « Automate », s'ouvre et se ferme d'un seul mouvement, article solide et élégant, à fr. 2.50 et fr. 3.—, en palissandre.

Pupitre de table en fer bronze fr. 1.—, 1.50.— le même nickelé fr. 2.—

Pupitre à pieds (notre fabrication) en bois, très léger, fr. 1.—

Pupitre à pieds en fer bronze, *pas en fer*, pliable, avec double candelabre, à fr. 6.—, 7.—, 8.— Plus solides, soignés, à fr. 10.—, 12.—, 14.— et en sus.

Etuis de violon. Grand choix depuis fr. 6.—

Diapasons à bouches, 1 trou, fr. —, 80 et 1.—, 2.—, 3.—, 4.—, 5.—, 6.— pour guitare, à fr. 2.50 et 3.—

Diapasons à branches, acier fin, à fr. —, 80.—, 1.50.—, 2.— et 2.50.—

Diapasons chromatiques, à fr. 5.— donnant tous les accords, à fr. 6.—

Archets, ordin. à fr. 2.—, 3.—, 4.—, premier choix à fr. 5.—, 6.—, 7.—, fermant le tout, depuis fr. 8.—

Méronomes de toute première qualité, à fr. 12.—, 14.—, 15.—, 16.—, 18.—, 20.—

Violon normal, avec tous accessoires, garanti, à fr. 40.—

Diapason à branches, grand modèle, sur caisse de résonnance, très sonore, fr. 16.—

Prière de demander le prix courant.

Magnifique choix d'harmoniums et pianos, neufs et d'occasion.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXV^e ANNEE — N° 21.

LAUSANNE — 29 juillet 1899.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE - REFLUXIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Maitre de la partie pratique:

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérard Nouzelet et autres.

MARIUS PERRIN, instituteur, La Gare, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jules Bernois, H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

Genève: W. Roster, professeur.

Neuchâtel: C. Hintzinger, instituteur, Nyon.

Geneve: A. Perraud, inspecteur scolaire, Genève.

SECTION VALAISANNE: U. Gaillard, inst. St-Bartélémy.

Vaud: E. Savary, instituteur Chêne-d'Or.

Prix
de
l'abonnement :

Suisse:
fr. 5 fr.

Etranger:
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT
Lausanne

Tout ouvrage dont L'EDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce
ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.	Vaud.
MM. Rossier , William, prof., Geneve.	MM. Dériaz , J., Davao.
Grouxeris , L., inst., Geneve.	Cornamusa , F., Frey.
Pesson , Ch., inst., Geneve.	Boehni , P., Vaudon.
Jura Bernois.	Jayet , L., Lausanne.
MM. Mercierat , E., inst., Sonvilier.	Vielnaud , L., Lausanne.
Duvollet , H., direct., Delémont.	Cloix , F., Essertines.
Schaller , G., direct., Parmentray.	Faillentez , G., Gimel.
Gyam , A., inspecteur, Corcellement.	Lambert , T., Courte.
Baumgartner , A., ins., Biel.	Ried , E., Pey.
Neuchâtel.	Martin , H., Moudon.
MM. Grandjean , A., inst., Le Locle.	
Brandt , W., inst., Neuchâtel.	
Fribourg.	
MM. Genoud , Louis, directeur, Fribourg.	

Suisse allemande.
M. **Fritsch**, Fr., président
de Schweiz. *Lehrer-*
verein, Zurich.

Tessin : M. **Alexola**.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller d'Etat, Proc. boursaire, Lausanne.	MM. Perrin , Marius, inst., secrétaire, Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , instituteur, secrétaire, Montbâtillon /Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein & **V**ogler

Telephone

LAUSANNE

24, PLACE DE LA PALUD, 24

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE PRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

PUPITRES HYGIÉNIQUES
A. MAUCHAIN
GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté N° 1111 — Modèle déposé.



Travail assis et debout.

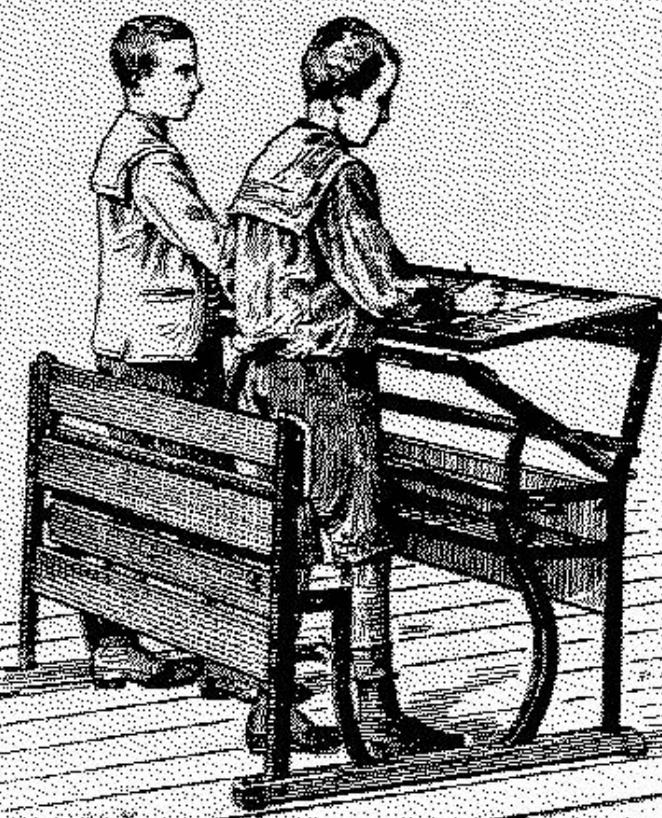
S'adapte à toutes les tailles.

Pupitre officiel

du Canton de Genève.

La fabrication peut se faire
dans chaque localité. S'entendre
avec l'inventeur.

Modèle N° 15.



Prix du pupitre avec
 banc : fr. 45.—

Même modèle pour
 filles mais avec chaise :
 fr. 43.—

Autres modèles et prospectus
 à disposition.

Seule médaille d'or
 décernée au mobilier
 scolaire. Exposition na-
 tionale, Genève 1896.



F. Payot, libraire-éditeur, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

Ouvrages recommandés au Corps enseignant:

<i>Causées physiologiques</i> , par A. HAZEN	Fr. 3.50
<i>L'Ecole d'aujourd'hui</i> , par GEORGES GOYAU	» 3.50
<i>L'Education morale au Lycée</i> , par J. BOUAFORT	» 3.50
<i>Le corps et l'âme de l'enfant</i> , par le Dr KLEIBER	» 3.50
<i>L'Ecole de la pureté</i> , par Mme E. PICHOTTE	» 3.50
<i>Les congrès ouvriers en France, 1870—1897</i> , par L. DE SEURAC	» 4.—
<i>La mer, les marins et les sauveteurs</i> , par L. BERTHAUT	» 4.—
<i>Notre modèle ou que ferait Jésus?</i> Trad. de l'anglais par JOS.	
Autres (Broché fr. 2.50) : refé	» 3.75
Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque , publié sous la direction de MM. Yves GUILLOT & A. RAFLABOVITCH. Tome I. A-H.	» 25.—
<i>Voyage idéal en Italie</i> , par JEAN SCHOTT	» 3.50
<i>Deutsche Stunden</i> . Nouvelle méthode d'allemand basée sur l'en- seignement intuitif, par Hans STEINHETZ	» 2.25
<i>Chrestomathie française du XIX^e siècle</i> , par Henri SENNEZ, professeur. <i>Prosateurs</i> . (Broché fr. 5.—). Cart	» 6.—
<i>Chrestomathie française du XIX^e siècle</i> , par Henri SENNEZ, professeur. <i>Poètes</i> . (Broché fr. 5.—). Cart	» 6.—
<i>Esquisse d'un Enseignement basé sur la psychologie de l'enfant</i> , par P. LACOMBE. Broché	» 3.50
<i>L'art d'écrire</i> , enseigné en vingt leçons, par AXELINE ALBALAT. Broché	» 3.50
<i>Aux Instituteurs et aux Institutrices</i> , Conseils et direction pratique par Jules PAYOT. Broché	» 3.50

A NOS LEGTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous
prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande
d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75. 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55. 65 à 75 fr.	Meublements de salon Louis XV 140 à 350 fr.
Lits (cr., compléts 36. 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22. 25 à 45 fr.	Meublements de salon Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100. 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Meublements de salon Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50. (6) à 75 fr.	Commodes massives 30 à 75 fr.	Canapés divers 20. 30. 35. 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.